



HCCH

Connecter Protéger Coopérer Depuis 1893
Connecting Protecting Cooperating Since 1893
Conectando Protegiendo Cooperando Desde 1893



Rapport annuel 2024

Rapport *annuel*

2024

Message du Secrétaire Général

Alors qu'assis à mon bureau, je repense à ce qu'a été l'année 2024 pour la HCCH, la première chose qui me vient à l'esprit est l'été espagnol, qui n'a rien à voir avec les températures à La Haye. Non, je pense à l'été espagnol de la HCCH – quand, le 1er juillet 2024, l'espagnol est devenu la troisième langue officielle de l'Organisation.



Au soir du premier jour de la réunion de la *Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980* – la première réunion officielle de la HCCH conduite avec l'espagnol en tant que langue officielle – nous avons célébré cet événement historique. Comme je l'ai relevé à plusieurs occasions, l'introduction de l'espagnol reflète l'évolution de la composition des Membres de l'Organisation, en particulier sa croissance en

Amérique latine. Elle représente aussi un important pas en avant parce qu'elle promeut l'universalisme et l'inclusion au sein de la HCCH en réaffirmant le rôle du multilinguisme et du multilatéralisme, piliers fondamentaux de nos travaux, tout en favorisant un dialogue encore plus étroit avec les Membres hispanophones. C'est une évolution réellement remarquable.

Cependant, l'ajout d'une nouvelle langue officielle n'a pas été le seul fait marquant de l'année 2024. La HCCH a maintenu son impressionnante dynamique et poursuivi ses avancées. Un État (le Bahreïn) a déposé une demande en vue de devenir Membre

et nous avons assisté à 19 nouvelles actions liées aux traités concernant les instruments de la HCCH, ce qui étend encore le rayonnement de nos travaux.

« [...] l'introduction de l'espagnol [...] représente aussi un important pas en avant parce qu'elle promeut l'universalisme et l'inclusion au sein de la HCCH [...] »

Dans les trois divisions du Bureau Permanent, l'année 2024 a été marquée par d'importants développements – bien trop nombreux pour les retracer ici, mais j'en soulignerai quelques-uns. Dans le domaine du droit international de la famille et de la protection des enfants, deux réunions internationales majeures se sont tenues. En juin, la HCCH a coorganisé le premier *Forum sur la violence domestique et le fonctionnement de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants*

2024



de 1980 en partenariat avec le Gouvernement d'Afrique du Sud et le *Centre for Child Law* de l'Université de Pretoria – une initiative que j'ai été heureux d'amorcer. Puis, en septembre, la HCCH et le Gouvernement de Malte ont accueilli la *Cinquième Conférence consacrée aux Conventions de la HCCH relatives aux enfants, passerelles entre le droit civil / la common law et le droit islamique (Malte V)*. Cette fois encore, ces deux rencontres ont illustré l'esprit d'universalité et d'ouverture de la HCCH en réunissant des acteurs clés pour un dialogue essentiel sur des questions d'importance cruciale.

« Un État (le Bahreïn) a déposé une demande en vue de devenir Membre et nous avons assisté à 19 nouvelles actions liées aux traités concernant les instruments de la HCCH, ce qui étend encore le rayonnement de nos travaux. »

Les travaux de la Division du contentieux transnational et de l'Apostille sont également notables. Outre la réunion de la Commission spéciale évoquée plus haut, la Division a coorganisé le *13^e Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP)* avec le ministère de la Justice du Kazakhstan et l'Université Maqsut Narikbayev. Le Forum a offert une fois encore une précieuse tribune pour débattre des évolutions mondiales majeures dans le domaine de l'e-APP. Dans le domaine du droit commercial, numérique et financier international, l'année

2024 a été marquée par les premières réunions du Groupe d'experts sur les monnaies numériques de banque centrale et par le lancement du Projet sur les jetons numériques – qui ne sont que deux exemples des nombreuses initiatives en cours dans le domaine en pleine évolution de l'économie numérique.

Je vous invite à prendre connaissance du détail de ces projets, et d'autres, dans ce Rapport annuel, que je suis particulièrement fier de présenter – dans les trois langues officielles de la HCCH : l'anglais, l'espagnol et le français.

Pour finir, je veux exprimer ici ma sincère gratitude à l'ensemble des délégués et des experts qui participent aux travaux de la HCCH, ainsi qu'à mes collègues du Bureau Permanent. Revenant sur les réalisations de l'année passée, je garde à l'esprit une fois encore que ces réussites sont le fruit d'efforts collectifs.

Merci - Thank you - Gracias.

Dr. Christophe Bernasconi
Secrétaire Général

@HCCH, 2025
Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)
Bureau Permanent
Churchillplein 6b
2517 JW La Haye, Pays-Bas

ISBN 9789083418865

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche, traduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation explicite du Secrétariat de la HCCH (Bureau Permanent). Veuillez contacter le Bureau Permanent (secretariat@hcch.net) pour obtenir l'autorisation *ad hoc*. Dès réception d'une demande, le Bureau Permanent l'examinera de bonne foi et y répondra dans un délai raisonnable. L'approbation de la traduction, de la reproduction ou de l'adaptation est laissée à la discrétion du Bureau Permanent et est soumise au respect des conditions de la loi sur les droits d'auteur, y compris l'attribution correcte, l'utilisation non commerciale et l'absence d'altération de l'œuvre originale. Veuillez noter que la soumission d'une demande de traduction, de reproduction ou d'adaptation ne garantit pas l'approbation de celle-ci, et le Bureau Permanent se réserve le droit de refuser des demandes pour quelque raison que ce soit.

Pour toute autre question ou clarification, veuillez contacter le Bureau Permanent à l'adresse suivante : secretariat@hcch.net. La décision d'approuver ou de refuser les demandes de traduction, de reproduction ou d'adaptation ne constitue pas un avis juridique. L'utilisateur doit s'adresser à un conseiller juridique s'il a des questions sur ses droits et obligations en vertu de la loi sur le droit d'auteur.

Les appellations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la HCCH aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication n'est pas censée refléter les opinions des États membres ou du Secrétariat de la HCCH.

Crédits photos :

- Hester Dijkstra (p. 2, 5)
- Adobe Stock (p. 6, 7, 8, 9)
- Sicco van Grieken (couverture et p. 29, 39, 49)

Publiée à La Haye, Pays-Bas

Table des matières



06	Temps forts
08	Faits et chiffres
10	Nouvelles actions liées aux traités
12	Membres et autres Parties ou États liés
14	Droit international de la famille et de la protection des enfants
26	Contentieux transnational et Apostille
34	Droit commercial, numérique et financier international
38	Gouvernance et coopération
48	Le personnel
50	Les stagiaires
51	L'Organigramme

Temps forts

ANNÉE
2024

JANVIER



Groupe de travail (GT) sur le Manuel pratique sur la Convention Protection des adultes de 2000



GT sur les aspects financiers de l'adoption internationale



Groupe d'experts (GE) sur les transferts internationaux d'aliments



GT sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational

FÉVRIER



Entrée en vigueur de l'espagnol comme langue officielle supplémentaire de la HCCH



Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

AOÛT

JUILLET



Cinquième Conférence consacrée aux Conventions de la HCCH relatives aux enfants, passerelles entre le droit civil / la *common law* et le droit islamique



13^e Forum international sur l'e-APP



GT sur la Convention Protection des enfants de 1996 (Profil d'État et Formulaire modèle)

SEPTEMBRE

OCTOBRE



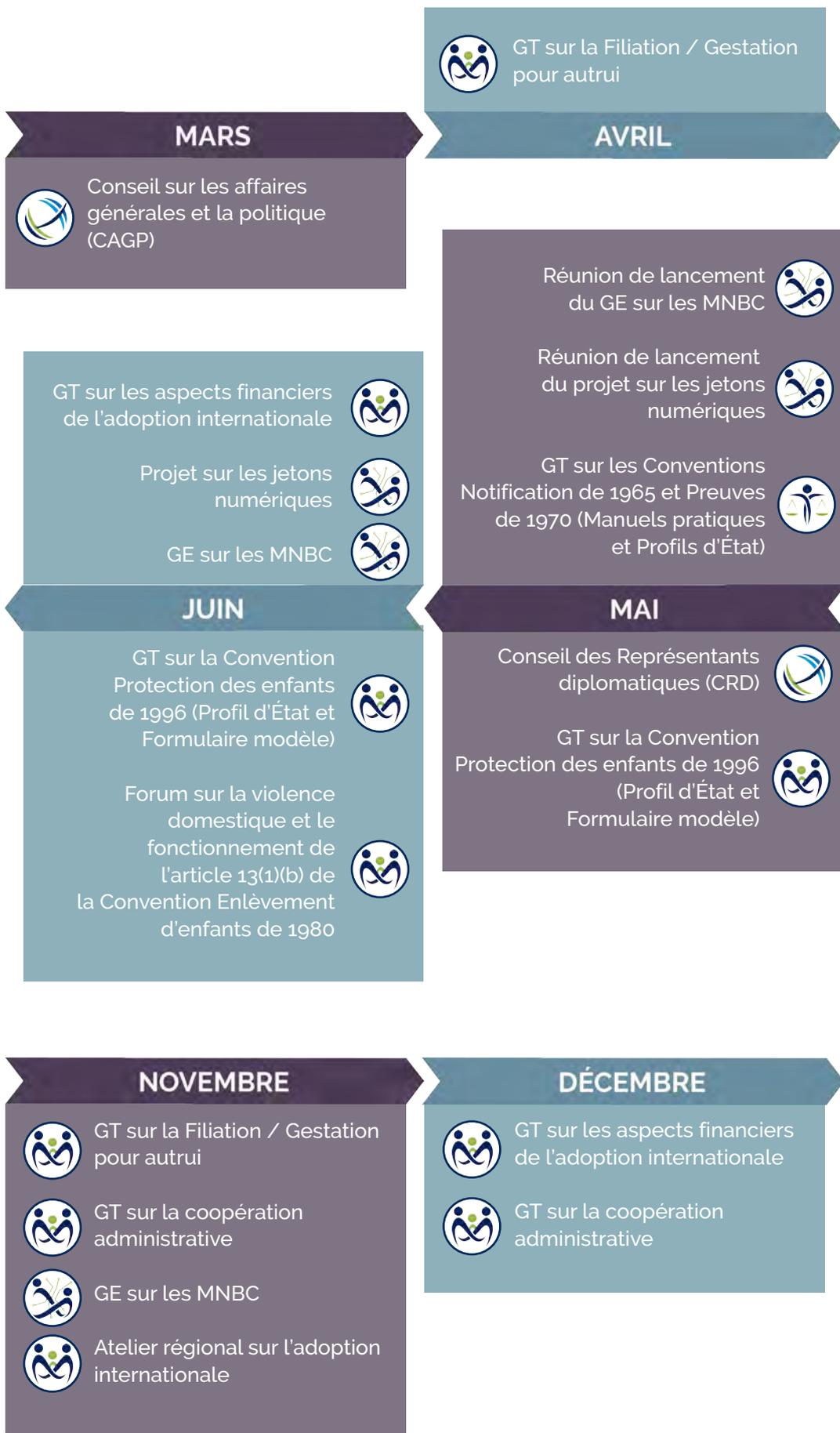
Projet sur les jetons numériques



GT sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational



GT sur les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 (Manuels pratiques et Profils d'État)



**ANNÉE
2025**

Faits et chiffres

28

Signatures, adhésions & ratifications

9 Nouvelles signatures

(Conventions Protection des adultes de 2000, Élection de for de 2005, Recouvrement des aliments de 2007 et Jugements de 2019 et Protocole Obligations alimentaires de 2007)



10 Nouvelles adhésions

(Conventions Apostille de 1961, Notification de 1965, Adoption de 1993, Protection des enfants de 1996, Élection de for de 2005 et Recouvrement des aliments de 2007)

9 Nouvelles ratifications

(Conventions Protection des adultes de 2000, Élection de for de 2005, Recouvrement des aliments de 2007 et Jugements de 2019 et Protocole Obligations alimentaires de 2007)

35+

Réunions



7+

Événements publics

- 2 Groupes d'experts
- 8 Groupes de travail
- 1 Commission spéciale
- 2 Organes directeurs
- 1 Réseau



32

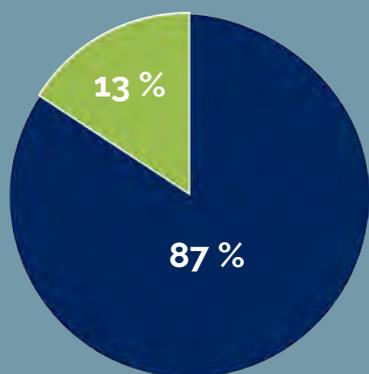
Membres du
personnel
issus de 21 États

6

Personnes
détachées
issues de 3 États

42

Stagiaires
issus de 17 États



■ Budget
■ Contributions
volontaires

5 262 044 €

Budget pour
l'Exercice financier 2024-2025

738 712 €

reçus en contributions monétaires
volontaires en 2024



6

Nouvelles publications

(au 31 décembre 2024)

Nouvelles actions liées aux traités

La HCCH compte 91 Membres (90 États membres et l'Union européenne (UE)) représentant l'ensemble des régions du monde.

Les Membres fixent le Programme de travail de l'Organisation et jouent un rôle actif dans ses travaux normatifs, post-conventionnels et de gouvernance.

Albanie

Convention Élection de for de 2005 (S+R)
Protocole Obligations alimentaires de 2007 (S+R)
Convention Jugements de 2019 (S)

Irlande

Convention Protection des adultes de 2000 (R)

Kosovo

Convention Élection de for de 2005 (S)
Convention Jugements de 2019 (S)

Macédoine du Nord

Convention Élection de for de 2005 (R)

14

9

2

Belize

Convention Protection des enfants de 1996 (A)

El Salvador

Convention Notification de 1965 (A)
Convention Protection des enfants de 1996 (A)

Paraguay

Convention Recouvrement des aliments de 2007 (S+R)
Protocole Obligations alimentaires de 2007 (S+R)

République dominicaine

Convention Notification de 1965 (A)
Convention Recouvrement des aliments de 2007 (A)

Angola

Convention Adoption de 1993 (A)

Cabo Verde

Convention Recouvrement des aliments de 2007 (A)

Les Parties contractantes aux Conventions de la HCCH bénéficient d'un vaste réseau de coopération juridique et de normes internationales uniformes. Les Conventions sont ouvertes aux Membres de l'Organisation, mais aussi aux non-Membres dont beaucoup ont signé une ou plusieurs Conventions de la HCCH ou y sont devenus parties. Par conséquent, plus de 150 États sont liés aux travaux de l'Organisation dans le monde entier.

Moldova

Convention Élection de for de 2005 (A)

Roumanie

Convention Protection des adultes de 2000 (S)

Royaume-Uni

Convention Jugements de 2019 (S+R)

Suisse

Convention Élection de for de 2005 (A)



Bangladesh

Convention Apostille de 1961 (A)

Géorgie

Convention Recouvrement des aliments de 2007 (R)
Protocole Obligations alimentaires de 2007 (R)

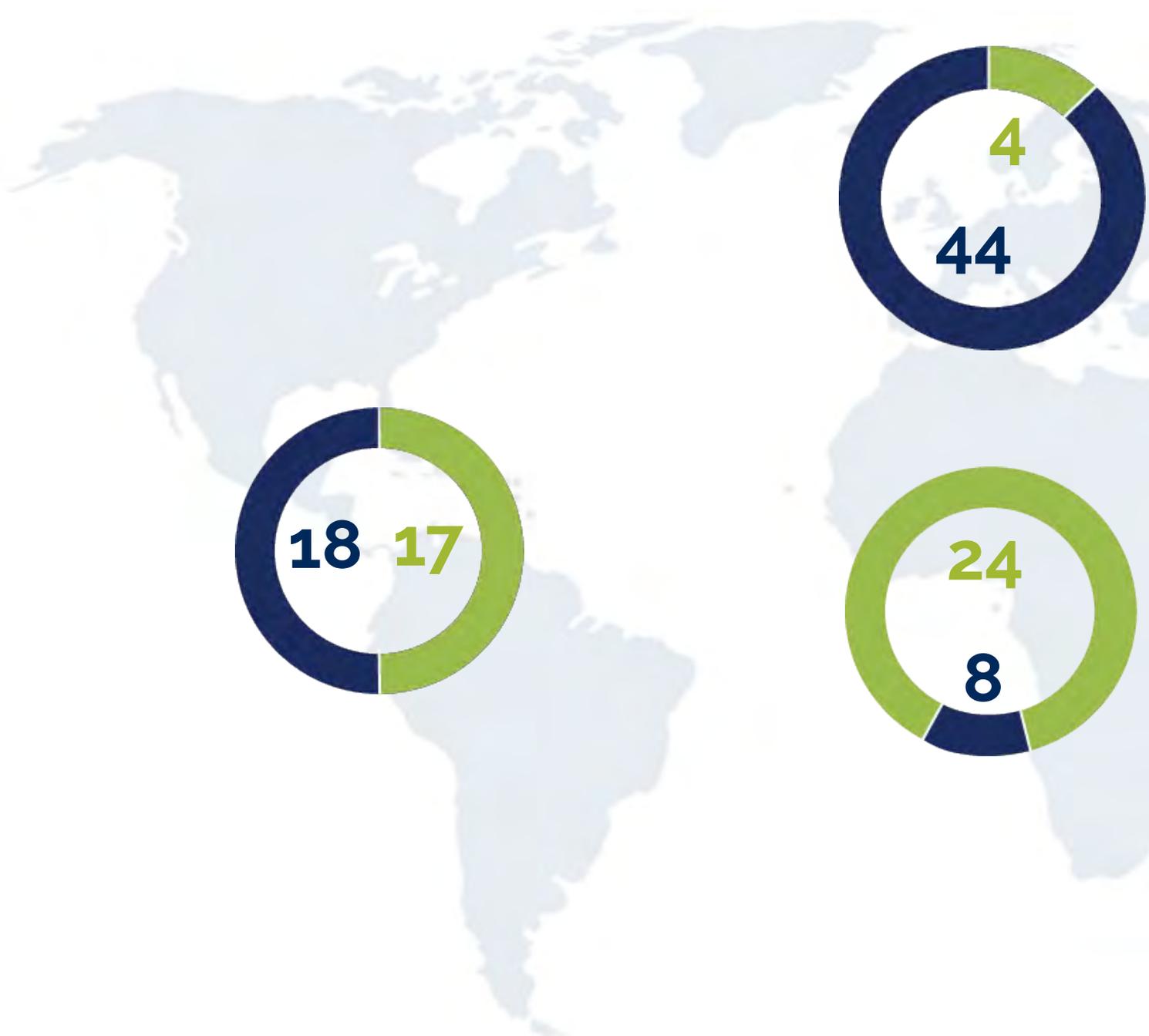
Légende :

Signature (S)

Adhésion (A)

Ratification (R)

Membres et autres Parties ou États liés



■ Membres de la HCCH (91) : 90 États, plus l'Union européenne

États admis : le **Bahreïn**, la **Colombie**, le **Liban** et le **Rwanda** ont été admis par vote favorable et sont invités à déposer leur instrument d'acceptation du Statut pour devenir Membres.



 Autres Parties ou États liés (67) :

Les non-Membres qui sont Parties contractantes (ou signataires) d'au moins une Convention de la HCCH ou qui sont engagés dans un processus visant à devenir Membre.

Droit international de la famille et de la protection des enfants

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 vise à protéger les enfants des effets nuisibles d'un déplacement ou d'un non-retour internationaux illicites en établissant une procédure permettant le retour immédiat de l'enfant et la protection du droit de visite.

Nouvelles Parties contractantes

El Salvador et le Belize ont adhéré à la Convention Protection des enfants de 1996, en septembre et décembre 2024 respectivement. Avec ces adhésions, la Convention compte désormais 56 Parties contractantes. Quant à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, elle compte actuellement 103 Parties contractantes.



Le Belize adhère à la Convention Protection des enfants de 1996



El Salvador adhère à la Convention Protection des enfants de 1996

Nouveaux groupes de travail (GT) et outils pour faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996

En mars 2024, le Conseil sur les affaires générales et la politique a chargé le Bureau Permanent de former un groupe de travail pour achever le Profil d'État aux fins de la Convention Protection des enfants de 1996, puis de poursuivre les travaux sur le projet de Formulaire modèle recommandé de demande de coopération. Réuni à cinq reprises en 2024, le Groupe de travail a parachevé le projet de Profil d'État en tenant compte des commentaires adressés par les Membres de la HCCH et les Parties contractantes. Le projet de Profil d'État a été diffusé aux Membres de la HCCH pour approbation par procédure écrite et, en l'absence d'objection, il a été approuvé en novembre 2024. Un deuxième groupe de travail, formé lui aussi en 2024, s'attachera au fonctionnement de l'article 33 de la Convention Protection des enfants de 1996 afin d'élaborer un Formulaire modèle, puis de rédiger un Guide sur l'application de l'article 33.

En octobre 2024, le Bureau Permanent a annoncé la publication du document intitulé *L'application de la Convention Protection des enfants de 1996 aux enfants non accompagnés ou séparés – Mise à jour de 2024*. Les mises à jour de ce document initialement publié en 2022 ont été débattues et décidées en 2024 dans le cadre de réunions informelles organisées avec des experts, conformément au mandat donné par le Conseil sur les affaires générales et la politique lors de sa réunion de 2024.



Troisième réunion du GT constitué pour achever le Profil d'État aux fins de la Convention Protection des enfants de 1996

La Convention Protection des enfants de 1996 offre un cadre complet pour la protection des enfants en situation transfrontière, grâce à des règles uniformes de droit international privé qui préviennent les conflits de décisions concernant les mesures civiles de protection des enfants et de leurs biens.

Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT)

Le Bureau Permanent continue de soutenir le fonctionnement d'INCADAT, la seule base de données juridiques mondiale et gratuite sur le droit relatif à l'enlèvement international d'enfants. Disponible en anglais, en espagnol et en français, INCADAT est un outil complet qui facilite la recherche de jurisprudence grâce à des résumés d'affaires et à des analyses juridiques dans le domaine de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Certaines décisions sont présentées dans leur langue d'origine, témoignant de la portée étendue de la base de données, qui couvre actuellement plus de 55 États et territoires. En 2024, INCADAT a poursuivi son expansion, tant en termes d'utilisateurs que de contenu, grâce à la collaboration continue du Bureau Permanent avec les correspondants INCADAT, les universités et les Autorités centrales du monde entier, qui contribuent à l'ajout de nouveaux contenus et à la traduction des contenus existants.



Forum sur la violence domestique et le fonctionnement de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Forum sur la violence domestique et le fonctionnement de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Du 18 au 21 juin 2024, le premier Forum sur la violence domestique et le fonctionnement de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 s'est tenu à Sandton, en Afrique du Sud ; il était coorganisé par la HCCH, le Gouvernement d'Afrique du Sud et le *Centre for Child Law* de l'Université de Pretoria. Pour la première fois, la HCCH a réuni des participants de divers horizons et disciplines pour échanger dans le cadre d'un dialogue ouvert et informel sur le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 dans le contexte de la violence domestique. Le Forum a réuni, en présentiel ou en ligne, plus de 440 participants représentant les défenseurs des victimes de violence domestique et des parents auxquels l'enfant a été retiré, des juges, le personnel des Autorités centrales, des praticiens du droit, des psychologues, des chercheurs universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales du monde entier.

Commission spéciale sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

En mars 2024, le Conseil sur les affaires générales et la politique a approuvé les Conclusions et Recommandations de la Huitième réunion de la Commission spéciale sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, qui s'est tenue en 2023, et a invité le Bureau Permanent à organiser une séance de réflexion informelle pour discuter des possibilités d'aider celui-ci à organiser la prochaine réunion de la Commission spéciale sur les Conventions de 1980 et de 1996. La séance de réflexion, dont les résultats seront débattus lors de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2025, s'est tenue du 18 au 21 novembre 2024.

Réseau international de juges de La Haye (RIJH)

La première réunion régionale des juges d'Amérique latine et des Caraïbes membres du RIJH s'est tenue en mai 2024 à Rio de Janeiro, au Brésil. Créé en 1998, le RIJH facilite la coopération internationale et la communication entre les juges sur la protection transfrontière des enfants. Il couvre la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, la Convention Protection des enfants de 1996 et la Convention Protection des adultes de 2000. À l'heure où nous écrivons, il comptait 152 juges de 88 États dans toutes les régions du monde.



Première réunion régionale des juges d'Amérique latine et des Caraïbes membres du RIJH

Convention Adoption de 1993

Groupe de travail (GT) sur les aspects financiers de l'adoption internationale

Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2024. Conformément à son mandat, il a poursuivi ses travaux consistant à faire le point sur les pratiques actuelles, à identifier d'éventuelles approches coordonnées, ciblées et pratiques et à les classer par ordre de priorité, étant entendu que l'objectif serait d'élever les normes en prenant pour point de départ les Guides de bonnes pratiques de la HCCH et la *Note sur les aspects financiers de l'adoption internationale*.

La Convention Adoption de 1993 établit des garanties pour que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect de leurs droits fondamentaux.



Mme Irene Fagayan (Philippines),
co-Présidente du GT sur les aspects
financiers de l'adoption internationale



M. Antonio Ferrandis Torres (Espagne),
co-Président du GT sur les aspects
financiers de l'adoption internationale



Quatrième réunion du GT sur les aspects financiers de l'adoption internationale

Publication des *Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993*

En février 2024, le Bureau Permanent a annoncé la publication des *Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993*. Ces formulaires visent à simplifier et à faciliter le respect de la Convention Adoption de 1993 en aidant les Parties contractantes à recueillir les informations pertinentes.



Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993



Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP)

Comme les années précédentes, le Bureau Permanent a fourni une assistance post-conventionnelle sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993 aux Parties contractantes, financée grâce au généreux soutien du Gouvernement des Pays-Bas et du Gouvernement de la Norvège.

Il a en particulier organisé au Togo un atelier régional sur l'adoption internationale intitulé *Retour d'expériences sur la mise en œuvre effective de la Convention Adoption de 1993 en Afrique* et, avec l'assistance de consultants, a apporté une assistance technique complémentaire au Paraguay, qui a abouti à l'élaboration de documents d'orientation et à la formation du personnel de l'Autorité centrale.



Assistance technique au Paraguay



Atelier régional sur la Convention Adoption de 1993

Convention Protection des adultes de 2000

Nouvelle Partie contractante

En mai 2024, l'Irlande a ratifié la Convention Protection des adultes de 2000, qui est ensuite entrée en vigueur pour cet État en septembre 2024. Après cette ratification, la Convention compte désormais 16 Parties contractantes. En août 2024, la Roumanie a signé la Convention.

La Convention Protection des adultes de 2000 s'applique à la protection des adultes en situation internationale qui, en raison d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés personnelles, ne sont pas en état de pourvoir à leurs intérêts.

Nouvelle publication et nouveaux outils pour faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention

Le *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des adultes de 2000* a été publié en décembre 2024. Il vise à aider les Parties contractantes actuelles et futures à la Convention Protection des adultes de 2000 par des conseils pratiques sur sa mise en œuvre et son fonctionnement puisant dans l'expérience d'experts de Parties contractantes et d'États qui envisagent de devenir parties. D'autre part, la *Liste récapitulative de mise en œuvre en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000*, un outil mettant en évidence les points que les Parties contractantes actuelles et futures pourraient utilement considérer, et le *Profil d'État au titre de la Convention Protection des adultes 2000*, un outil permettant aux Parties contractantes de fournir des informations sur leur droit interne dans le domaine et sur leur mise en œuvre de la Convention, ont également été approuvés et publiés en 2024.



M. Geraldo Rocha Ribeiro (Portugal),
Président du GT sur le Manuel pratique
sur le fonctionnement de la Convention
Protection des adultes de 2000



Convention Recouvrement des aliments de 2007 et Protocole Obligations alimentaires de 2007

Nouvelles Parties contractantes

En 2024, Cabo Verde, la Géorgie, le Paraguay et la République dominicaine sont devenues Parties contractantes à la Convention Recouvrement des aliments de 2007, tandis que l'Albanie, la Géorgie et le Paraguay ont ratifié le Protocole Obligations alimentaires de 2007. Avec ces nouvelles actions liées aux traités, la Convention Recouvrement des aliments de 2007 compte désormais 53 Parties contractantes, tandis que le Protocole Obligations alimentaires de 2007 en compte 35.



Le Paraguay ratifie
la Convention et le Protocole
de 2007



La Géorgie ratifie la Convention et le Protocole de 2007

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 visent à instaurer un système international moderne, efficace et accessible aux fins du recouvrement transfrontière des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.



M. Arnaldo José Alves Silveira (Brésil), co-Président du GE sur les transferts internationaux d'aliments

Groupe d'experts (GE) sur les transferts internationaux d'aliments

Ce Groupe d'experts a été créé en 2019 au vu des obstacles persistants au bon déroulement des transferts internationaux d'aliments, tels que les coûts élevés des transferts et d'autres difficultés d'ordre organisationnel. Réuni pour la cinquième fois en février 2024, il a poursuivi ses travaux sur les bonnes pratiques relatives aux transferts internationaux d'aliments en vue de trouver des solutions économiques, transparentes, rapides, efficaces et accessibles.



Dr. Sarah Gerling-Stock (Allemagne), co-Présidente du GE sur les transferts internationaux d'aliments (jusqu'au 31 mai 2024)



Cinquième réunion du GE sur les transferts internationaux d'aliments

Groupe de travail (GT) sur la coopération administrative

Le Groupe de travail s'est réuni en ligne en novembre et décembre 2024 pour établir et terminer la mise à jour du Profil d'État sur la Convention Recouvrement des aliments de 2007. Le Profil d'État actualisé a été diffusé aux Membres de la HCCH pour approbation par procédure écrite en décembre 2024 et, en l'absence d'objection, il a été approuvé en janvier 2025.



M. Philip Ashmore (États-Unis),
co-Président du GT sur la coopération
administrative



Mme Floor de Jongh Bekkali (Norvège),
co-Présidente du GT sur la coopération
administrative



Réunion du GT sur la coopération administrative

iSupport

Tout au long de l'année 2024, le Bureau Permanent a poursuivi son travail de maintenance et d'amélioration d'iSupport, le système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière des aliments en vertu du Règlement européen de 2009 sur les aliments, de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et d'autres instruments internationaux et bilatéraux. Le premier échange officiel de données via iSupport est intervenu le 9 janvier 2024 ; ce jour-là, l'Allemagne et la Suède ont échangé plusieurs messages officiels en vertu du Règlement européen de 2009 sur les aliments via e-CODEX, le système de communication électronique sécurisée utilisé par iSupport.



Mme Karin Honorato dos Santos Eriksson (Suède), Présidente de l'organe directeur d'iSupport

Assistance technique

En septembre 2024, le Bureau Permanent a fourni une assistance technique à la Géorgie sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et de son Protocole en organisant une formation pour les fonctionnaires de l'Autorité centrale, les agents d'exécution et les juges.

Processus de Malte

En septembre 2024, la HCCH et le Gouvernement de Malte ont organisé la Cinquième Conférence consacrée aux Conventions de la HCCH relatives aux enfants, passerelles entre le droit civil / la *common law* et le droit islamique. Cette conférence était organisée dans le cadre du Processus de Malte, initié par la HCCH en 2004 pour faciliter le dialogue et promouvoir la coopération entre les États dotés de systèmes juridiques fondés sur le droit civil, la *common law* et la charia dans le cadre de conflits familiaux transfrontières complexes.



Conférence de Malte V

Assistance technique sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007

Depuis 2022, le Bureau Permanent coopère avec les Gouvernements de la Finlande et de la Namibie dans le but d'élargir le rayonnement de la HCCH dans la région africaine. En 2024, dans le cadre de cette coopération, des représentants du Bureau Permanent et du Gouvernement de la Finlande ont fourni une assistance technique au Gouvernement de la Namibie portant sur la mise en œuvre des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007, dont la désignation des Autorités centrales.



Prof. Michael Hellner (Suède),
Président du GT Filiation / Gestation
pour autrui

Projet Filiation / Gestation pour autrui

Le Groupe de travail sur la filiation et la gestation pour autrui a poursuivi l'étude de projets de dispositions pour un nouvel instrument sur la filiation, dont la filiation résultant d'une convention internationale de gestation pour autrui, en tenant ses deuxième et troisième réunions en avril et novembre 2024.



Deuxième réunion du GT Filiation / Gestation pour autrui

Contentieux transnational et Apostille

Convention Apostille de 1961

Nouvelles Parties contractantes

En 2024, le Bangladesh a adhéré à la Convention Apostille de 1961, qui compte actuellement 127 Parties contractantes. La Convention est entrée en vigueur pour le Canada en janvier 2024 et pour le Rwanda en juin 2024. Elle entrera en vigueur pour le Bangladesh en mars 2025.

La Convention Apostille de 1961 facilite l'utilisation des actes publics à l'étranger, en remplaçant le processus traditionnel de légalisation par la délivrance d'une seule Apostille.

Programme Apostille électronique (e-APP)

L'e-APP, qui comprend deux composantes, la délivrance d'Apostilles électroniques (e-Apostilles) et l'exploitation de registres électroniques (e-Registres) pour vérifier à la fois les Apostilles papier et les e-Apostilles, suscite toujours autant d'intérêt. En 2024, le Bureau Permanent a conseillé sept Parties contractantes à la Convention Apostille de 1961 qui avaient mis œuvre l'une au moins des composantes de l'e-APP. L'Équateur, trois états des États-Unis (Kentucky, Minnesota et Washington), la Fédération de Russie, le Maroc, le Panama et les Philippines ont mis en œuvre les deux composantes. L'Uruguay a commencé à utiliser les e-Apostilles et le Pakistan a mis en place un e-Registre. Avec ces évolutions, 56 des 127 Parties contractantes à la Convention ont désormais mis en œuvre au moins une des deux composantes de l'e-APP.

L'e-App joue un rôle crucial en modernisant et en rationalisant le processus d'obtention des Apostilles. En octobre 2024, le 13^e Forum international sur l'e-APP a offert un lieu de rencontre international unique permettant aux gouvernements, aux organisations et au secteur privé de s'informer sur les avantages de l'e-APP, de promouvoir sa mise en œuvre efficace et de débattre des derniers développements relatifs à l'e-APP au niveau mondial. Le Forum, qui s'est tenu pour la première fois en Asie centrale, a été coorganisé par la HCCH, le ministère de la Justice du Kazakhstan et l'Université Maqsut Narikbayev. Il a réuni plus de 300 participants sur place et en ligne, qui ont souligné l'urgence d'incorporer la technologie dans le fonctionnement de la Convention Apostille, car les solutions numériques améliorent non seulement la délivrance et la vérification des Apostilles, mais elles facilitent également l'accès des utilisateurs du monde entier. Les débats ont montré qu'en passant des méthodes traditionnelles sur support papier aux systèmes électroniques, l'e-APP améliore l'efficacité, réduit les coûts et minimise le risque de fraude documentaire.



13^e Forum international sur l'e-APP



13^e Forum international sur l'e-APP

Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

Nouvelles Parties contractantes

En 2024, El Salvador et la République dominicaine ont adhéré à la Convention Notification de 1965, qui compte actuellement 84 Parties contractantes. La Convention est ensuite entrée en vigueur dans ces deux États. La Convention Preuves de 1970 compte actuellement 66 Parties contractantes, tandis que la Convention Accès à la justice en compte 28.



La Convention Notification de 1965 et la Convention Preuves de 1970 instaurent des mécanismes efficaces de coopération transfrontière pour faciliter et rationaliser, respectivement, la notification des actes et l'obtention des preuves à l'étranger.

La République dominicaine adhère à la Convention Notification de 1965



La Convention Accès à la justice de 1980 garantit que les ressortissants ou résidents habituels d'une Partie contractante à la Convention ont accès à la justice dans toutes les Parties contractantes de manière non discriminatoire.

El Salvador adhère à la Convention Notification de 1965

Commission spéciale (CS) sur les Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

Réunie du 2 au 5 juillet 2024 à La Haye, la Commission spéciale a rassemblé, en personne et en ligne, 260 délégués et autres experts représentant des Membres de la HCCH, des Parties contractantes non membres et des Observateurs. Elle a offert aux participants une occasion importante et venant à point nommé d'examiner et de faire le point sur le fonctionnement pratique de ces Conventions, et a abouti à l'adoption de 138 Conclusions et Recommandations. Concernant la Convention Notification de 1965, les participants ont débattu, entre autres, de l'utilisation des technologies de l'information pour la transmission et l'exécution des demandes de notification, de l'assistance à la recherche du destinataire ainsi que du délai et des retards d'exécution des demandes. S'agissant de la Convention Preuves de 1970, les participants ont notamment abordé la transmission et l'exécution des Commissions rogatoires, l'utilisation du Formulaire modèle, l'exécution rapide des demandes, les questions relatives à la langue et aux traductions, les méthodes d'obtention des preuves et leur utilisation ainsi que l'utilisation de la liaison vidéo pour les chapitres I et II de la Convention. Enfin, concernant la Convention Accès à la justice de 1980, les participants ont débattu des aspects à prendre en compte par l'État requis lorsqu'il examine une demande d'assistance judiciaire. La Commission spéciale a également souligné l'importance continue de toutes ces Conventions et a recommandé aux États qui ne sont pas encore parties à celles-ci de le devenir.



Mme Majja Annika Leppä (Finlande),
Présidente de la Réunion de la CS



Réunion de la CS sur les Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980



Réunion de la CS sur les Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

Cinquième édition des Manuels Notification et Preuves

La HCCH travaille actuellement sur la mise à jour du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification* et sur celle du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves*, en vue de publier la cinquième édition de ces Manuels pratiques en 2025. Ces mises à jour intègrent d'importantes évolutions de la jurisprudence, les pratiques actuelles des Parties contractantes et les Conclusions et Recommandations adoptées lors de la récente réunion de la Commission spéciale. Le *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves* mis à jour incorporera également le *Guide de bonnes sur l'utilisation de la liaison vidéo* ainsi que des informations pratiques complémentaires sur l'utilisation des technologies de l'information lors de l'obtention des preuves à l'étranger.

Outre les Manuels pratiques actualisés, la HCCH élabore des Profils d'État aux fins des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, qui remplaceront les actuels Tableaux d'informations pratiques pour chaque Partie contractante. La HCCH pourrait également élaborer de nouveaux Formulaires modèles pour l'obtention de preuves en vertu du chapitre II de la Convention Preuves de 1970.

En mars 2024, deux groupes de travail ont été constitués pour examiner et affiner l'actualisation des Manuels pratiques et des Profils d'État. Ils se sont réunis à six reprises, avant et après la réunion de la Commission spéciale de juillet 2024.



Mme Aldana Rohr (Argentine),
Présidente du GT sur le Manuel pratique
sur la Convention Preuves



M. David Cook (Royaume-Uni),
Président du GT sur le Manuel pratique
sur la Convention Notification

Convention Élection de for de 2005

La Convention Élection de for de 2005 vise à assurer l'efficacité des accords d'élection de for, ou « clauses attributives de juridiction », entre les parties à des transactions commerciales internationales.

Nouvelles Parties contractantes

En 2024, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la République de Moldova et la Suisse sont devenues parties à la Convention Élection de for de 2005, qui est ensuite entrée en vigueur pour la République de Moldova en juillet 2024 et pour l'Albanie en octobre 2024. De ce fait, 36 États et l'UE sont actuellement liés par la Convention. En 2024, le Kosovo a signé la Convention Élection de for.



La Macédoine du Nord ratifie la Convention Élection de for de 2005

Convention Jugements de 2019

Nouvelle Partie contractante

En 2024, le Royaume-Uni a signé et ratifié la Convention Jugements de 2019. La Convention est actuellement en vigueur entre l'UE, y compris ses États membres (hormis le Danemark), l'Ukraine et l'Uruguay. Elle entrera en vigueur pour le Royaume-Uni en juillet 2025. En 2024, l'Albanie et le Kosovo ont signé la Convention, qui compte désormais huit signataires.

La Convention Jugements de 2019 facilite la circulation internationale effective des jugements en matière civile et commerciale.



Le Royaume-Uni ratifie la Convention Jugements de 2019

Projet sur la compétence

Le projet sur la compétence relève du projet Jugements initial, qui a constitué un axe majeur du travail normatif de la HCCH visant à traiter deux questions essentielles de droit international privé concernant le contentieux civil ou commercial transnational : la compétence internationale des tribunaux et la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Sous les auspices du projet Jugements, la HCCH a négocié et conclu la Convention Élection de for de 2005 et la Convention Jugements de 2019. Elle poursuit désormais l'étude des questions relatives à la compétence des tribunaux en matière de contentieux civil ou commercial transnational, notamment la réduction du risque de procédures parallèles dans plusieurs États que pourraient permettre des règles harmonisées en matière de contentieux transnational.

Le Groupe de travail sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational, créé en 2021 et présidé par le professeur Keisuke Takeshita (Japon), s'est réuni à deux reprises en 2024. La seconde de ces réunions s'est tenue à Tokyo grâce au généreux soutien du Gouvernement du Japon. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a progressé dans l'élaboration de projets de dispositions sur les procédures parallèles et les actions ou demandes connexes, qui peuvent se produire lorsque des procédures distinctes sont engagées devant les tribunaux de différents États. Il se réunira une nouvelle fois en février 2025 et fera rapport au Conseil sur les affaires générales et la politique lors de sa réunion de mars 2025.



Prof. Keisuke Takeshita (Japon),
Président du GT sur la compétence



Sixième réunion du GT sur la compétence



Septième réunion du GT sur la compétence

Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux



En juillet 2024, le Bureau Permanent a publié l'édition 2024 du *Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux*. Publié pour la première fois en 2023, ce guide vise à aider les touristes et les visiteurs internationaux de pays étrangers qui cherchent à accéder à la justice pour des différends découlant de leur expérience touristique en fournissant des informations sur les mécanismes disponibles de règlement en ligne des litiges (RLL), ainsi que sur les instruments juridiques de la HCCH qui peuvent être applicables dans une situation donnée. L'édition 2024 de ce guide contient des modifications tenant compte des évolutions relatives à la Convention Jugements de 2019, notamment son entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, et plusieurs modifications et ajouts mineurs apportés au texte.

Droit commercial, numérique et financier international

Convention Trust de 1985

En 2024, le Bureau Permanent a poursuivi ses travaux en partenariat avec des experts du domaine sur l'étude de l'interprétation des institutions analogues aux fins de l'article 2 de la Convention Trust de 1985. L'objectif est de clarifier les possibles divergences d'interprétation entre les versions

anglaise et française de l'article et d'examiner si les institutions analogues recouvrent les fondations, les fonds de dotation, les institutions et les développements liés au *waqf* dans la tradition juridique islamique ainsi que les organisations autonomes décentralisées et autres structures similaires.

La Convention Trust de 1985 précise la loi applicable au trust et régit sa reconnaissance entre les Parties contractantes.

Convention Titres de 2006 et évolutions numériques dans le domaine des marchés de titres

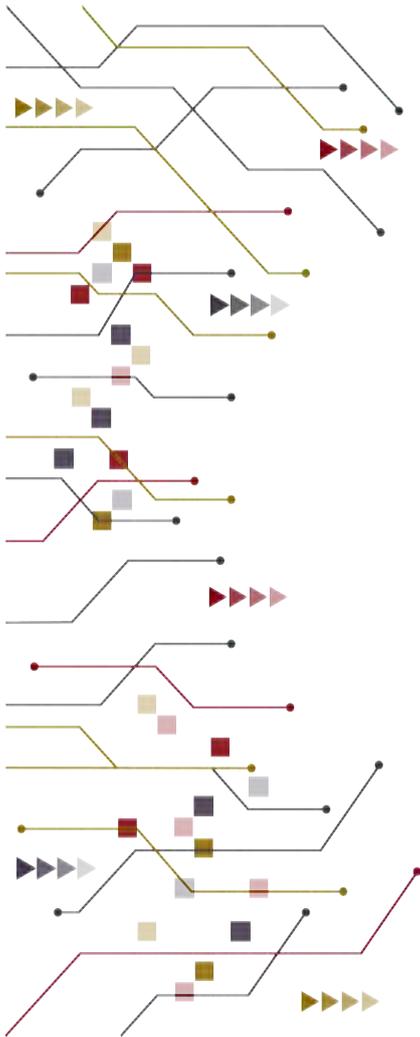
Le Bureau Permanent a poursuivi ses travaux en partenariat avec des experts du domaine sur une étude visant à analyser la détermination de la compétence et de la loi applicable dans le contexte des marchés de titres à la lumière des évolutions technologiques telles que la technologie du registre distribué, à évaluer les conséquences de l'intérêt croissant des secteurs des services financiers et des titres pour les évolutions technologiques et à déterminer les domaines, dans le contexte de l'économie numérique, pour lesquels il serait opportun et possible d'élaborer de futures lignes directrices normatives concernant les titres, qui viendraient s'ajouter à la Convention Titres de 2006.

La Convention Titres de 2006 détermine la loi applicable à l'opposabilité, la priorité et les autres effets des transferts de titres intermédiés.

Principes sur le choix de la loi applicable de 2015

En collaboration avec des spécialistes du domaine, le Bureau Permanent a poursuivi l'étude de la faisabilité, de l'opportunité et de la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur la loi applicable dans les contrats internationaux offrant une protection aux parties les plus faibles. Il a également continué de suivre les évolutions relatives aux Principes sur le choix de la loi applicable de 2015 en vue de définir les domaines nécessitant une révision et des travaux futurs et d'œuvrer à mieux faire connaître les Principes.

Les Principes de 2015, premier instrument non contraignant de la HCCH, sont conçus pour promouvoir l'autonomie de la volonté des parties dans les contrats commerciaux et internationaux.



Groupe d'experts sur les monnaies numériques de banque centrale (GE sur les MNBC)

Plusieurs banques centrales conduisent actuellement des projets pilotes de monnaie numérique de banque centrale (MNBC), qui pourrait être une « nouvelle forme de monnaie » porteuse de divers avantages et soutenant des objectifs politiques, parmi lesquels l'inclusion financière, la réduction des coûts de transaction, la résilience des systèmes de paiement dans les situations d'urgence et l'accroissement de la concurrence dans le secteur des paiements internationaux. Parallèlement, des questions se posent concernant les cadres juridiques requis pour les MNBC et les difficultés potentielles pour l'application des règles traditionnelles de droit international privé.

En mars 2024, le Conseil sur les affaires générales et la politique a chargé le Bureau Permanent de former un groupe d'experts chargé d'examiner les questions de loi applicable et de compétence posées par l'utilisation et les transferts internationaux de MNBC. Après une réunion de lancement en ligne en mai 2024, le Groupe d'experts s'est réuni deux fois, en juin et novembre 2024, et a décidé de conduire ses travaux en deux temps, en étudiant d'abord les questions de loi applicable et de compétence relatives aux MNBC de gros, puis en considérant les questions de droit

applicable et de compétence relatives aux MNBC de détail. Au cours de ces réunions, les participants ont examiné les types de MNBC existants, les facteurs de rattachement déterminant la loi applicable, les questions relatives à la compétence, aux diverses fonctions et aux acteurs (intermédiaires et tiers compris) qui peuvent participer aux systèmes de MNBC de gros ainsi que les relations entre les parties au sein de ces systèmes. Les participants ont également abordé, entre autres, les questions des lois de police et les considérations d'ordre public.



Réunion de lancement du GE sur les MNBC



Première réunion de travail du GE sur les MNBC

Projet sur les jetons numériques

En mars 2024, le Conseil sur les affaires générales et la politique a chargé le Bureau Permanent de lancer le projet sur les jetons numériques. Dans le cadre de ce projet, le Bureau Permanent, en partenariat avec des experts et des observateurs, examine les questions de droit international privé relatives aux jetons numériques. Après une réunion de lancement en ligne en mai 2024, les deux premières réunions de travail dans le cadre du projet se sont tenues en juin et octobre 2024. Au cours de ces réunions, les participants ont débattu du cadre juridique international, régional et national pertinent pour les jetons numériques, examiné des exemples de jetons numériques (et leurs possibles cas d'usage) pouvant relever du projet et étudié le rôle de l'autonomie de la volonté des parties et des facteurs de rattachement dans la détermination des questions de droit international privé relatives aux jetons numériques (et à leurs possibles cas d'usage).



Deuxième réunion de travail dans le cadre du projet sur les jetons numériques

Projet sur l'économie numérique

Tout au long de 2024, la HCCH a continué de suivre de près les développements dans le domaine de l'économie numérique en vue de déterminer les questions de droit international privé susceptibles de faire l'objet de travaux futurs. Elle a également continué, en partenariat avec le Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), d'autres organisations internationales concernées et des experts du domaine, de suivre les développements au regard des questions de droit international privé relatives aux plateformes numériques, à l'intelligence artificielle et aux contrats automatisés, aux technologies immersives et aux organisations autonomes décentralisées. Dans le cadre de ces travaux, en 2024, le Bureau Permanent a participé en qualité d'observateur au Groupe de travail IV de la CNUDCI (commerce électronique) en contribuant aux aspects de droit international privé de ses travaux. Il a également participé à plusieurs événements parmi lesquels le *Global Digital Trade Expo 2024* à Hangzhou, Chine, la réunion des hauts fonctionnaires juridiques de l'ASEAN, ainsi qu'à diverses réunions et conférences organisées par des universités.



Global Digital Trade Expo 2024

Projet sur les marchés volontaires du carbone

La HCCH continue de suivre les développements relatifs aux aspects de droit international privé des marchés volontaires du carbone, en partenariat avec des experts du domaine et en coordination avec les Secrétariats de la CNUDCI, d'UNIDROIT, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) et d'autres organisations internationales compétentes sur leurs projets dans le domaine des crédits carbone volontaires.

Autres travaux de suivi

La HCCH continue de suivre les développements relatifs à l'interaction de la propriété intellectuelle et du droit international privé, notamment en coopérant avec le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et aux aspects de droit international privé de l'insolvabilité et de la restructuration, en particulier les questions liées au traitement des transactions numériques et des actifs numériques dans le cadre des procédures de restructuration.

Gouvernance et coopération

La HCCH étant une organisation intergouvernementale, une bonne gouvernance est essentielle à son fonctionnement. Son mandat mondial unique exige également une coopération internationale avec les secteurs public, privé et à but non lucratif ainsi qu'un dialogue permanent avec le grand public.

Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

Le Conseil sur les affaires générales et la politique s'est réuni du 5 au 8 mars 2024 pour examiner l'avancement des projets et établir le programme de travail pour l'année à venir. Plus de 420 personnes représentant les Membres de l'Organisation ainsi que des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales y ont pris part sous la présidence du Dr. Marcelo De Nardi (Brésil).

Comme les années précédentes, le Conseil a examiné les travaux normatifs et post-conventionnels en cours, en donnant des orientations et des conseils, décrits dans les sections précédentes. Les deux temps forts de la réunion ont été l'approbation des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, qui s'est réunie récemment, et le mandat donné pour poursuivre les travaux normatifs relatifs à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational, à la filiation / gestation pour autrui, aux monnaies numériques de banque centrale (par la constitution d'un groupe d'experts), aux jetons numériques, à l'économie numérique et aux marchés volontaires du carbone.



Dr. Marcelo De Nardi (Brésil),
Président du CAGP



Mme Yael Weiner (Israël),
vice-Présidente du CAGP

Le Conseil a également chargé le Bureau Permanent de former deux groupes de travail concernant la Convention Protection des enfants de 1996 (le premier ayant pour mission d'achever le Profil d'État au titre de la Convention Protection des enfants de 1996 et de poursuivre les travaux sur le projet de Formulaire modèle recommandé de demande de coopération, le second d'examiner le fonctionnement de l'art. 33 de la Convention) ainsi que deux groupes de travail pour examiner et affiner l'actualisation des Manuels pratiques et des Profils d'État concernant les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970. Le Conseil a salué l'avancement du projet d'élaboration de Profils d'État électroniques, qui permettra, d'ici septembre 2025, d'établir ou de moderniser les profils d'État électroniques aux fins des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970, Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993, Protection des enfants de 1996, Protection des adultes de 2000 et Recouvrement des aliments de 2007. Enfin, il a chargé le Bureau Permanent de poursuivre l'étude des évolutions numériques dans le domaine des marchés de titres, de l'interprétation des institutions analogues aux fins de l'article 2 de la Convention Trust de 1985 et de la possibilité, de l'opportunité et de la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur la loi applicable dans les contrats internationaux offrant une protection aux parties les plus faibles.

S'agissant des questions de gouvernance, le Conseil a pris acte des initiatives du Bureau Permanent concernant l'adoption de l'espagnol comme troisième langue officielle et a débattu du format des futures réunions de la HCCH.



Réunion du CAGP de 2024

Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)



M. Paul van den Ijssel (Pays-Bas),
Président du CRD

La réunion annuelle du Conseil des Représentants diplomatiques, principale autorité de l'Organisation en matière financière et budgétaire, s'est tenue en mai 2024, sous la présidence de M. Paul van den Ijssel (Pays-Bas).

Les temps forts de cette réunion ont été l'approbation du Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2024-2025, d'un montant total de 5 262 044 €, et l'autorisation donnée à la signature d'un nouveau bail locatif de dix ans pour les locaux actuels du siège du Bureau Permanent à La Haye.



Mme Marisar Ivy Cabatingan (Philippines),
Présidente du Comité permanent
du CRD



Mme Paulina Dudzik (Pologne),
vice-Présidente du Comité permanent
du CRD

Rayonnement et coopération institutionnelle

Coopération avec de **multiples gouvernements et autres parties prenantes** afin de faire connaître l'importance des travaux de la HCCH et les avantages pratiques de ses Conventions aux quatre coins du monde, y compris par le biais d'activités régionales de rayonnement en Afrique francophone. Parmi celles-ci figure un projet mené par trois États dont l'objectif est de promouvoir les travaux de la HCCH, d'encourager l'adhésion de nouveaux Membres et d'amener davantage de pays à adhérer à ses Conventions, favorisant ainsi une plus grande universalité et une plus grande couverture mondiale.



Coopération avec l'**UE** sur iSupport, sur l'établissement ou la modernisation de Profils d'État électroniques pour plusieurs Conventions de la HCCH et sur la traduction de publications essentielles de la HCCH dans les langues de l'UE.

Coopération à long terme avec **UNIDROIT** et la **Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)**, des organisations sœurs de la HCCH, sur un large éventail de questions transversales.



Coopération avec l'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)** sur l'intersection entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle.

Coopération avec l'**Asian African Legal Consultative Organization (AALCO)**, notamment dans le cadre de l'organisation de réunions de haut niveau, d'événements et de formations destinées aux fonctionnaires.



Coopération avec l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)**, notamment par la participation à la réunion des hauts responsables juridiques de ASEAN.

Coopération avec l'**Union africaine (UA)** et d'autres parties prenantes afin de débattre des activités futures à l'appui d'une meilleure visibilité de la HCCH en Afrique.



Coopération avec l'**Asociación Internacional de Juristas de Derecho de Familia (AIJUDEFA)**, notamment par l'organisation de présentations lors de l'Assemblée annuelle de l'AIJUDEFA de 2024 et de son séminaire 2024.

Coopération avec l'**Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO)** par l'organisation d'un séminaire sur le thème du dialogue entre la HCCH et l'IDLO autour de l'accélération de la justice par la numérisation du service public.



Coopération avec l'**Asian Academy of International Law (AAIL)**, notamment par la participation à des formations destinées aux fonctionnaires et aux praticiens du droit.



Participation au **Just Peace Month** organisé par la Ville de La Haye et le *Hague Humanity Hub*.

Coopération avec le Projet de renforcement de l'application des lois dans les Balkans (BESP) du **Centre de coopération juridique internationale (CILC)** par l'organisation d'un atelier sur le thème de la reconnaissance des jugements non européens dans les États membres de l'UE.



Coopération avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** pour le renforcement de l'emploi du français à la HCCH.



Coopération avec l'**Asociación Americana de Derecho Internacional Privado (ASADIP)**, notamment par la réalisation d'une étude conjointe sur les jetons numériques et la participation à la Conférence annuelle de l'ASADIP et à la Réunion des forums internationaux sur le droit international privé (MIFILP).

Coopération avec l'**Organisation des États américains (OAS)**, en particulier avec son département de droit international, le Comité juridique interaméricain et la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH).



Asia-Pacific Economic Cooperation

Coopération avec la **Coopération économique pour l'Asie Pacifique (APEC)** par la participation à divers ateliers et réunions de l'APEC sur le règlement des litiges en ligne.

Coopération avec le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** sur des questions de droit de la famille et de protection des enfants relevant des Conventions de la HCCH relatives aux enfants et du projet sur la gestation pour autrui.



Coopération avec le **Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** sur les aspects de droit international privé des marchés volontaires du carbone.

Activités des Bureaux régionaux

En tant qu'organisation intergouvernementale à caractère universel, la HCCH s'efforce d'inclure toutes les régions du monde dans ses travaux normatifs et non normatifs. Ses Bureaux régionaux – le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes – se sont avérés essentiels à cet égard, dès lors qu'ils permettent de renforcer le dialogue dans leurs régions respectives et de prodiguer des services post-conventionnels adaptés aux besoins régionaux.

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)

En 2024, le Bureau régional a soutenu l'engagement continu des États de la région par diverses activités, dont l'organisation de deux webinaires régionaux importants qui ont attiré une large audience d'experts et d'étudiants de la région : le webinaire intitulé *HCCH 2005 Choice of Court Convention: Fostering Access to Justice for Cross-Border Commerce in the Asia Pacific Region*, qui a réuni des experts de la Chine, de l'Indonésie et de Singapour pour analyser la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Élection de for de 2005 dans leurs États respectifs, et le *2024 Webinar on the HCCH 1980 Child Abduction Convention in Asia and the Pacific*, qui a offert un lieu d'échanges aux représentants des Autorités centrales et d'autres experts de l'Australie, des États-Unis, du Japon, des Philippines, de la République de Corée et de Singapour pour partager les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Le Bureau régional a également contribué aux préparatifs de la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, en encourageant et en facilitant la participation des États de la région.



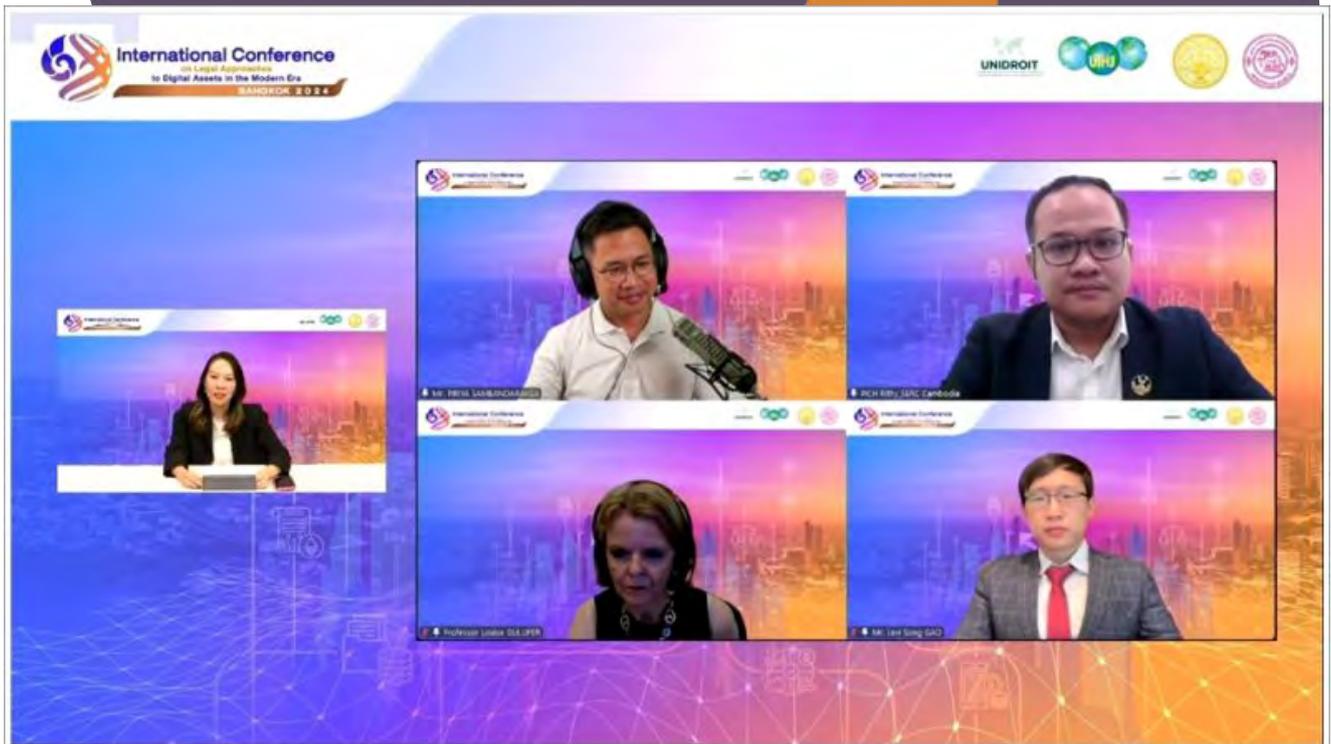
Prof. Yun Zhao, Représentant du BRAP, M. Junbo Song, Collaborateur juridique du BRAP et Mme Shelby Chan, Cheffe de bureau du BRAP

Le Bureau régional a également participé à diverses réunions et conférences tout au long de l'année, dans le but de faire connaître les travaux de la HCCH et de renforcer le réseau de partenaires de l'Organisation parmi les gouvernements et autres parties prenantes clés de la région. Citons, parmi celles-ci, la Conférence annuelle de la *China Society for Private International Law*, la Session annuelle de l'*Asian African Legal Consultative Organization* (AALCO) et la Semaine juridique de Hong Kong 2024, ainsi que des conférences et ateliers organisés par la Coopération économique pour l'Asie Pacifique (APEC), l'*Asian Academy of International Law* (AAIL), la Commission d'arbitrage maritime de Chine et le ministère de la Justice thaïlandais. Le Bureau régional a également organisé des réunions avec la Commission d'arbitrage de Beijing, le *Hong Kong Judicial Institute* et l'*International Organization for Mediation Preparatory Office*, entre autres.

Dans le cadre de son dialogue continu avec les étudiants et les universitaires, le Bureau régional a organisé des séminaires et des ateliers à l'Université de sciences politiques et de droit de Chine orientale, l'Université normale de Hangzhou, l'Université de Jinan, l'Université océanique de Chine, l'Université de Ramkhamhaeng, l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai, l'Université du Sichuan, Universitas Padjadjaran, l'Université de Macao, l'Université de Wuhan et l'Université de Xiamen. Il a également organisé des stages pour des étudiants de l'Université chinoise de sciences politiques et de droit, de l'Université chinoise de Hong Kong, de l'Université Doshisha, de l'Université de Kyushu et de l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai.



Sommet Asie-Pacifique de droit international privé



Conférence internationale sur les approches juridiques des actifs numériques à l'ère moderne



Réunion avec le ministère de la Justice coréen

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

Tout au long de l'année 2024, le Bureau régional a prodigué une assistance aux Autorités centrales et autres représentants gouvernementaux des États de la région Amérique latine et Caraïbes concernant l'adoption, la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions et instruments de la HCCH. Il a également organisé et participé à diverses réunions, séminaires et événements universitaires. Les membres de son personnel ont notamment organisé des réunions avec plus de 20 Autorités centrales et accueilli une visite d'étude de deux jours de l'Organe national du Costa Rica, organisé plusieurs formations sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et la Convention Protection des enfants de 1996, contribué en tant qu'orateurs aux réunions annuelles de l'*American Association of Private International Law* (ASADIP), de l'*Asociación Internacional de Juristas de Derecho de Familia* (AIJUDEFA) et de la *Mexican Academy of Private International and Comparative Law* (AMEDIP) ; ils ont également travaillé à l'élaboration d'une formation à l'intention des juges sur le droit de visite transnational à proposer dans 15 États et territoires par l'intermédiaire du Réseau d'écoles de la magistrature du Conseil judiciaire d'Amérique centrale et des Caraïbes et soutenu les travaux du Réseau international des juges de La Haye (RIJH), notamment l'organisation de la Première réunion régionale de juges d'Amérique latine et des Caraïbes membres du RIJH.

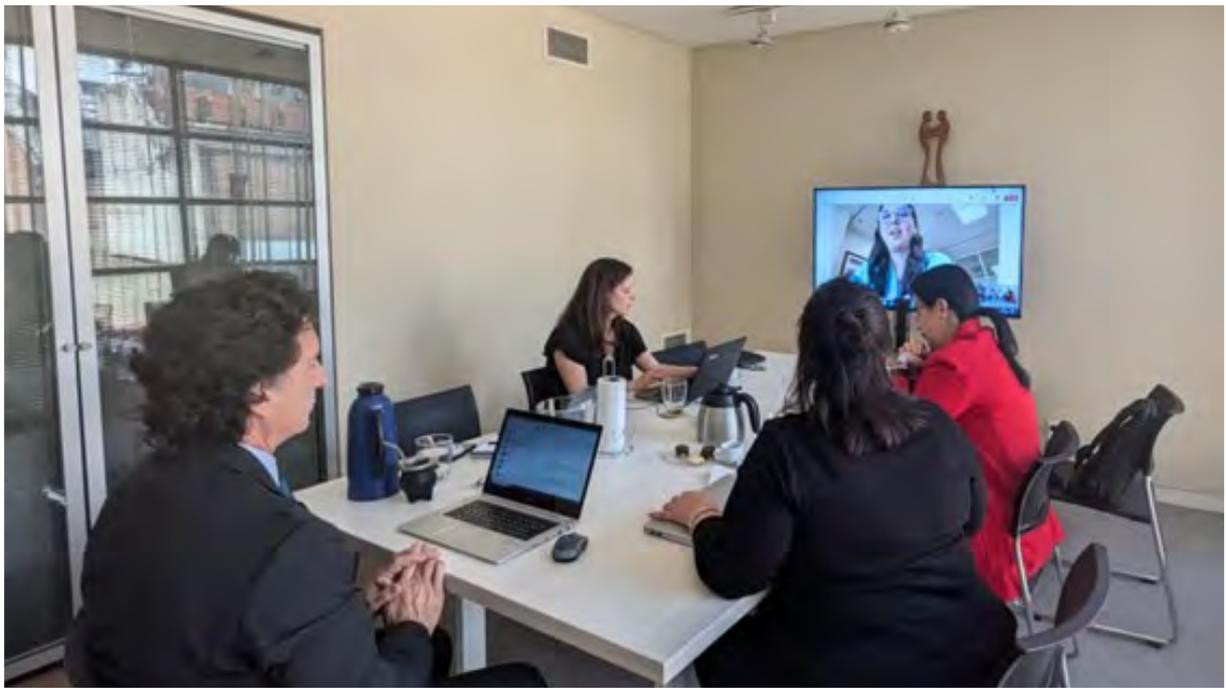
Travaillant en étroite concertation avec la Division du contentieux transnational et de l'Apostille, le Bureau régional a contribué aux travaux préparatoires de la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980 ainsi que du 13^e Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP), en encourageant et facilitant la participation des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Bureau régional a continué de jouer un rôle actif dans le processus de mise en œuvre de l'espagnol en tant que troisième langue officielle, intensifiant ses efforts de longue date pour soutenir la traduction en espagnol des publications et documents essentiels produits par la HCCH. Il a également continué de soutenir l'expansion du contenu d'INCADAT en espagnol en collaborant avec une équipe de professeurs de droit international privé, de jeunes juristes et d'étudiants en droit coordonnée par le Professeur Nieve Rubaja (Université de Buenos Aires)¹.



M. Ignacio Goicoechea, Représentant du BRALC et Mme Florencia Castro, Coordinatrice juridique et du bureau du BRALC

1 L'équipe comprend le Professeur Nieve Rubaja, la Professeure Emilia Gortari Wirz, Sofia Aldana Ansalone, Catalina Comte, Brian Dmitruk, Valentina Romina Esperanza, Julieta Perroud, Martina Traveso et Daniela Agustina Vuchich.



Réunion avec les Organes nationaux du Costa Rica et du Mexique



Mission aux Bahamas



Mission en République dominicaine

Le personnel

Mme Maryze BERKHOUT
Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior

Dr. Christophe BERNASCONI
Secrétaire Général

Mme Sandrine BRARD
Assistante administrative

Mme Florencia CASTRO
Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)

Mme Shelby CHAN
Chef de bureau (BRAP)

M. Harry CHENG
Collaborateur juridique

Mme Marie-Charlotte DARBAS
Responsable de la gestion de l'information

Mme Lydie DE LOOF
Révisseuse senior (FR) / Responsable des publications

Mme Melissa FORD
Secrétaire

Mme Eugenia GENTILE
Coordinatrice en finances / ressources humaines

Dr. Gérardine GOH ESCOLAR
Secrétaire générale adjointe

M. Ignacio GOICOECHEA
Représentant (BRALC)

M. Caio GOMES DE FREITAS
Collaborateur juridique

M. Stuart HAWKINS
Administrateur du site web / des technologies de l'information

Mme Nietta KEANE
Assistante collaboratrice juridique

Dr. Louwrens KIESTRA
Attaché juridique au Secrétaire Général

Mme Anna KOELEWIJN
Responsable de l'administration

M. Philippe LORTIE
Premier secrétaire

M. Thomas MACHUELLE
Traducteur / Réviseur (FR)

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA
Première secrétaire

Mme Laura MOLENAAR
Collaboratrice administrative

Mme Alix NG
Chef de bureau (BRAP - jusqu'en octobre 2024)

Mme Capucine PAGE
Collaboratrice juridique

Mme Sophie PINEAU
Assistante personnelle du Secrétaire Général

Mme Mathilde PRÉNAS
Assistante administrative senior

Mme Raquel SALINAS PEIXOTO
Collaboratrice juridique

Mme Viviana STROEHER
Assistante en finances / ressources humaines (remplacement de congé de maternité)

Mme Sabrina STUCKEN
Assistante administrative

Mme Giulia VALENTINI
Assistante de projet / communication

Mme Ana ZANETTIN
Traductrice / Révisseuse (ES)

Dr. Ning ZHAO
Collaboratrice juridique principale

Prof. Yun ZHAO
Représentant (BRAP)

Consultants / Prestataires auprès de la HCCH

Consultants / Prestataires en soutien des travaux normatifs et post-conventionnels

Mme Eda AGUILAR SAMANAMUD
ICATAP

Mme Christina BAGLIETTO
ICATAP

Mme Nolwandle MLALAZI
*Travaux au sein de la Division du droit commercial,
numérique et financier international*

Mme Sayeh MOHAMMADI
Soutien dans le cadre de la Conférence Malte V

Mme Hilary NEVILLE
*Travaux au sein de la Division du droit commercial,
numérique et financier international*

Mme Loren OVENS
*Soutien dans le cadre du Forum sur la violence
domestique et le fonctionnement de l'article 13(1)(b) de
la Convention Enlèvement d'enfants de 1980*

Mme Eliana SANTOS
Coordinatrice ICATAP

Consultants / Prestataires en soutien à la gouvernance et au fonctionnement

Mme Madelief ALSERDA
Assistante bibliothèque

Mme Helene GUERIN
Publications

M. Willem-Paul HERBER
Comptable

Détachements auprès du Bureau Permanent (BP)

Mme Melinda CHIANG
*Avocate (Barrister), détachée auprès du BP (La Haye) par
le 18LC (de décembre 2024 à juin 2025)*

M. Minho DO
*Juge, détaché auprès du BP (La Haye) par la Cour
suprême de la République de Corée (d'août 2024 à
août 2025)*

M. Song (Levi) GAO
*Juriste, détaché auprès du BP (BRAP) par le ministère des
affaires étrangères de la Chine (jusqu'octobre 2024)*

Mme Myriam de HEMPTINNE
*Juge, détachée auprès du BP (La Haye) par le ministère de
la justice de Belgique*

Mme Jungah LEE
*Juge, détachée auprès du BP (La Haye) par la Cour
suprême de la République de Corée (d'août 2023 à
août 2024)*

M. Junbo SONG
*Avocat, détaché auprès du BP (BRAP) par le ministère des
affaires étrangères de la Chine (depuis octobre 2024)*

Ms Diana WAN
*Détachée au BP (La Haye) Département de la Justice du
Gouvernement de la RAS de Hong Kong (Chine) (de
novembre 2023 à novembre 2024)*

iSupport

M. Jean-Marc PELLET
Coordinateur iSupport



Les stagiaires

En 2024, le Bureau Permanent a eu le plaisir d'accueillir 42 stagiaires de plus de 17 États différents à son siège à La Haye, dans ses Bureaux régionaux ou en ligne.

Siège La Haye, Pays-Bas

Mme Ashlyn CHEONG (Singapour)
M. Jasmin ETHIER (Canada)
Mme Zarifeh GHASEMI (Iran)
Mme Berta GONZÁLEZ RENALES (Espagne)
Mme Ella HETFIELD (États-Unis)
Mme Miku ISHII (Japon)
Mme Yukiho KASHIMOTO (Japon)
Mme Georgia LEE (Australie)
M. Paul LEE (Chine)
Mme Melanie MAIER (Allemagne)

Mme Sayeh MOHAMMADI (Iran)
Mme Melina OTIFEH (Royaume-Uni)
Mme Loren OVENS (Australie)
M. Camilo SALDÍAS ROBLES (Chili)
M. Shaksham SHAHI (Népal)
Mme Lucilla TORNAGHI (Italie)
M. Jianfa WANG (Chine)
Mme Connie WONG (Chine)

BRAP RAS de Hong Kong, Chine

Mme CAO Yang (Chine)
Mme CHENG Kelly (Chine)
Mme GAO Hengna (Chine)
M. HAN Du (Chine)
Mme ISHIHARA Mika (Japon)
Mme KWON Yuhyun (République de Corée)
Mme TEOH Stella Anne Ming Hui (Malaysie)

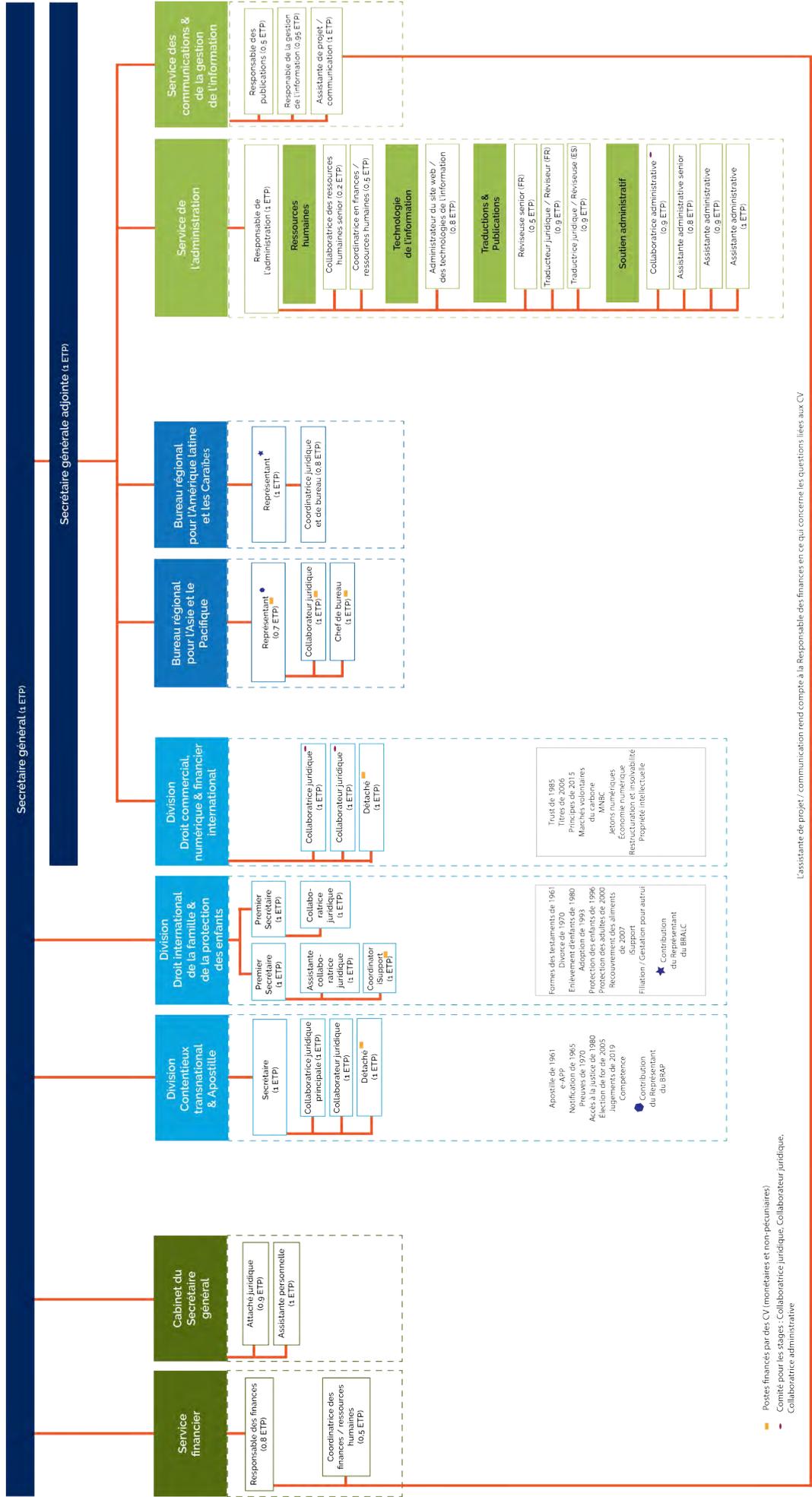
Mme WORAMUKSIK Vasinee (Thaïlande)
Mme YIN Jianing (Chine)
Mme ZHANG Xinyue (Chine)
M. ZHAO Zhixin (Chine)

BRALC Buenos Aires, Argentine

Mme Iara BOREAN (Argentine)
Mme Paula Jimena BORTNIK (Argentine)
Mme Valentina Lucila CALELLO (Argentine)
Mme Ailén CASTRO (Argentine)
Mme María Victoria COLOMBO RODRÍGUEZ (Argentine)
Mme Cloe ESCARANDANI LEVY (Argentine)
Mme Lucila GARCIA MONTI (Argentine)

Mme Sofia Aylin MATILLA AQUINO (Argentine)
Mme Morena Maku PRACANICO (Argentine)
Mme Mariel PRADO (Argentine)
Mme Carola SALVIA (Argentine)
Mme Abril Lia SHIN (Argentine)
Mme Martina TRAVESO (Argentine)

L'Organigramme



■ Postes financés par des CV (monétaires et non-pécuniaires)
■ Comité pour les stages; Collaboratrice juridique, Collaborateur juridique, Collaboratrice administrative

L'assistante de projet / communication rend compte à la Responsable des finances en ce qui concerne les questions liées aux CV

HCCH - Bureau Permanent

Churchillplein 6b
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
secretariat@hcch.net
www.hcch.net



Hague Conference on Private International Law
Conférence de La Haye de droit internationa privé
Conferencia de La Haye de Derecho Internacional Privado

